

ces discussions permettront de trouver une façon de combler les lacunes ou de réorienter notre analyse.

POINTS À DISCUTER

1. Comment les recommandations générales contenues dans le chapitre 26 de l'Agenda 21 devraient-elles être traduites en un plan d'action?
2. Quels mécanismes de consultation faudrait-il établir pour veiller à ce que les positions du gouvernement tiennent compte des idées et des connaissances des autochtones, surtout en ce qui concerne la Commission pour le développement durable?
3. Quelles sont les options favorisant la participation des autochtones aux travaux des institutions internationales?
4. Quelles sont les lacunes de l'Agenda 21 et comment peuvent-elles être comblées?